



Commune
de
Rubrouck
59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 23 février 2024 à 20 heures, en mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, P. LICOUR, C. BECK, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, P. NOVELLE, V. POLLET, JC. PONSIN ;

Excusé(s) : K. NEFFE, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, L. BOUCKAERT, qui a donné pouvoir à P. NOVELLE, G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à C. BECK.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de la convocation : 16 février 2024

Le conseil municipal désigne B. FOULON comme secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 8 décembre 2023.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

2) Vente de la maison de Pontcarré

Le futur acquéreur de la maison de Pontcarré a informé la commune du rejet de son dossier par la mairie de Pontcarré. Il doit donc revoir son projet de construction en limitant la surface à construire. Face à la modification de ce projet et en raison de la conjoncture économique actuelle défavorable, il propose aux trois communes de revoir son offre tarifaire à 625 000€. Le conseil comprend les difficultés rencontrées, ne souhaite pas remettre en cause la vente et accepte donc les nouvelles conditions (12 voix pour, 2 abstentions).

3) Exercice budgétaire 2023

Concernant l'investissement en 2023, les travaux annoncés ont tous été réalisés ou sont en cours :

- pompes à chaleur aux écoles
- changement de menuiseries à la maison des associations
- isolation des écoles, de la cantine et de la médiathèque
- création de sanitaires publics à l'aire de loisirs
- paiement du solde de l'éclairage public de la route de Bourbourg
- achat d'un camion
- vidéoprojecteur et TBI à l'école

En fonctionnement, avec des recettes en augmentation (+5%), les dépenses se sont accrues de 8%. En cause, la sortie de l'actif de l'ancien utilitaire, les services de ProxiServices pour combler l'absence de la directrice et le manque d'animateurs, le remplacement de la pompe de relevage des eaux du stade, le transport pour le séjour scolaire, l'augmentation de l'assurance des risques statutaires, l'augmentation des frais de personnel.

Le coefficient d'autofinancement ou résultat de la section de fonctionnement s'élève donc à 64 805.80€ pour 2023. Le résultant de clôture est de 107 982.59€.

4) Budgétisation de la compétence DECI transmise à Noréade

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie au Siden Sian, contre une participation qui est de 5€ par habitant (4 730€).

Cette participation peut être soit prévue au budget de la commune et inscrite au chapitre 65, soit prélevée par l'impôt directement auprès du contribuable (répartie sur la taxe foncière et la taxe d'habitation). A l'unanimité, le conseil décide de continuer à budgétiser ces cotisations.

5) Travaux à l'église

La commission de sécurité préfectorale a décidé de fermer l'église communale au public. Sont en cause :

- Le système de chauffage
- L'absence d'alarme
- Le manque d'issue de secours du fait de la condamnation de l'entrée principale (chutes de briques).

Mais une réouverture sera possible pour 100 personnes maximum si la commune prouve que la chaudière n'est plus opérationnelle et qu'un système d'alarme incendie a été mis en place.

Le conseil décide donc de procéder à ces travaux.

Un devis pour un chauffage aux radiateurs électriques en remplacement du fioul a été demandé. Il sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et au conseil une fois reçu.

6) Installation d'une pompe à chaleur air-air à la cantine - Demandes de subvention

Chaque année, la commune dépense 2 000€ de propane pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la cantine. La partie accessible de son plafond a été isolée en 2023. L'autre partie moins accessible sera isolée pendant les vacances d'hiver.

La chaudière en place est une chaudière murale classique qui peine, lors de grands froids, à réchauffer les 150m² de la salle. Il serait intéressant d'ajouter une pompe à chaleur air-air pour le chauffage de la salle de déjeuner : boost de chaleur en période hivernale et remplacement de l'énergie carbonée en mi-saison.

Le département renouvelant le dispositif ADBV volet énergie (maximum de 50% de subvention), le conseil accepte à l'unanimité le programme des travaux et la demande de subvention.

Le conseil décide aussi de faire une demande de complément de financement à la communauté d'agglomération dans le cadre du PACES (25%).

7) Demande d'achat de la parcelle ZD 97

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait présenté la demande d'un Rubrouckois qui souhaitait acquérir la parcelle ZD 97 située sur la naegel strae. Un débat s'instaure sur la nécessité pour la commune de garder le peu de foncier qu'elle possède et sur l'absence de zone de stockage des matières destinées à renforcer les chemins ruraux. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas vendre la parcelle.

8) Définition des zones d'accélération ENR

L'objectif de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER est de combler le retard de la France Elle n'a pas atteint ses objectifs de 23% de production EnR en 2020 et elle est le seul pays d'Europe à ne pas avoir rempli ses objectifs. La loi vise à lever les obstacles au déploiement des projets d'ENR.

La loi prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, des «Zones d'Accélération» où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Le conseil municipal propose :

- d'encourager le développement des filières suivantes sur l'ensemble de son territoire : solaire photovoltaïque sur bâtiment / solaire thermique / géothermie
- de ne pas encourager le développement des filières suivantes sur son territoire : solaire photovoltaïque au sol sur friche (la commune n'est pas concernée) / solaire photovoltaïque en ombrière de parking (la commune n'est pas concernée) / bio-masse bois énergie (la commune n'est pas concernée) / éolien terrestre (la commune ne dispose pas de potentiel) / méthanisation / agrivoltaïsme.

Les Rubrouckois seront invités à faire part de leur remarque sur cette proposition de définition des ZAE nR en mairie, par mail ou par téléphone.

9) Avis sur l'enquête publique en vue de l'agrandissement de l'unité de méthanisation de Renescure

Agriflandres énergie souhaite augmenter la capacité de matières organiques à exploiter : de 36 135 tonnes par an à 54 750 tonnes. Ce qui portera à 49 275m³ le volume de digestat brut à épandre, sur 3 828 hectares. 41 exploitations agricoles sont concernées, une seule parcelle à Rubrouck. Ce projet s'accompagne de la construction de deux lagunes de stockage en double membrane (une à Renescure de 6 700m³, une à Volckerinckhove de 2 000m³). Le site de AGRI FLANDRES ENERGIE permettra de valoriser 20 711 917 kWh sous forme d'électricité injecté au réseau. Le conseil émet un avis défavorable sur ce projet (4 voix contre, 10 abstentions).

Questions et Informations Diverses.

La population totale rubrouckoise au 1er janvier 2024 est de 941 habitants (946 en 2023).

Suite au dernier coup de vent, la clôture délimitant le nouveau cimetière et la propriété limitrophe s'est cassée. Elle avait été posée par la commune sur son terrain. Sa remise en état a été faite par le propriétaire riverain sur son terrain et à ses frais.

A partir d'avril, la commune va accueillir une permanence des Restos du cœur une semaine sur deux. Les bénéficiaires pourront venir en mairie pour prendre leur colis et s'entretenir avec les bénévoles de l'association.

Une opération Nettoyons la nature sera organisée le 6 avril 2024 de 9h à 12h30.

2 rats musqués ont été piégés par l'USAN en 2023.

La séance est levée à 21 h 55.



Commune
de
Rubrouck
59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 23 février 2024 à 20 heures, en mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, P. LICOUR, C. BECK, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, P. NOVELLE, V. POLLET, JC. PONSIN ;

Excusé(s) : K. NEFFE, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, L. BOUCKAERT, qui a donné pouvoir à P. NOVELLE, G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à C. BECK.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de la convocation : 16 février 2024

Le conseil municipal désigne B. FOULON comme secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 8 décembre 2023.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

2) Vente de la maison de Pontcarré

Le futur acquéreur de la maison de Pontcarré a informé la commune du rejet de son dossier par la mairie de Pontcarré. Il doit donc revoir son projet de construction en limitant la surface à construire. Face à la modification de ce projet et en raison de la conjoncture économique actuelle défavorable, il propose aux trois communes de revoir son offre tarifaire à 625 000€. Le conseil comprend les difficultés rencontrées, ne souhaite pas remettre en cause la vente et accepte donc les nouvelles conditions (12 voix pour, 2 abstentions).

3) Exercice budgétaire 2023

Concernant l'investissement en 2023, les travaux annoncés ont tous été réalisés ou sont en cours :

- pompes à chaleur aux écoles
- changement de menuiseries à la maison des associations
- isolation des écoles, de la cantine et de la médiathèque
- création de sanitaires publics à l'aire de loisirs
- paiement du solde de l'éclairage public de la route de Bourbourg
- achat d'un camion
- vidéoprojecteur et TBI à l'école

En fonctionnement, avec des recettes en augmentation (+5%), les dépenses se sont accrues de 8%. En cause, la sortie de l'actif de l'ancien utilitaire, les services de ProxiServices pour combler l'absence de la directrice et le manque d'animateurs, le remplacement de la pompe de relevage des eaux du stade, le transport pour le séjour scolaire, l'augmentation de l'assurance des risques statutaires, l'augmentation des frais de personnel.

Le coefficient d'autofinancement ou résultat de la section de fonctionnement s'élève donc à 64 805.80€ pour 2023. Le résultant de clôture est de 107 982.59€.

4) Budgétisation de la compétence DECI transmise à Noréade

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie au Siden Sian, contre une participation qui est de 5€ par habitant (4 730€).

Cette participation peut être soit prévue au budget de la commune et inscrite au chapitre 65, soit prélevée par l'impôt directement auprès du contribuable (répartie sur la taxe foncière et la taxe d'habitation). A l'unanimité, le conseil décide de continuer à budgétiser ces cotisations.

5) Travaux à l'église

La commission de sécurité préfectorale a décidé de fermer l'église communale au public. Sont en cause :

- Le système de chauffage
- L'absence d'alarme
- Le manque d'issue de secours du fait de la condamnation de l'entrée principale (chutes de briques).

Mais une réouverture sera possible pour 100 personnes maximum si la commune prouve que la chaudière n'est plus opérationnelle et qu'un système d'alarme incendie a été mis en place.

Le conseil décide donc de procéder à ces travaux.

Un devis pour un chauffage aux radiateurs électriques en remplacement du fioul a été demandé. Il sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et au conseil une fois reçu.

6) Installation d'une pompe à chaleur air-air à la cantine - Demandes de subvention

Chaque année, la commune dépense 2 000€ de propane pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la cantine. La partie accessible de son plafond a été isolée en 2023. L'autre partie moins accessible sera isolée pendant les vacances d'hiver.

La chaudière en place est une chaudière murale classique qui peine, lors de grands froids, à réchauffer les 150m² de la salle. Il serait intéressant d'ajouter une pompe à chaleur air-air pour le chauffage de la salle de déjeuner : boost de chaleur en période hivernale et remplacement de l'énergie carbonée en mi-saison.

Le département renouvelant le dispositif ADBV volet énergie (maximum de 50% de subvention), le conseil accepte à l'unanimité le programme des travaux et la demande de subvention.

Le conseil décide aussi de faire une demande de complément de financement à la communauté d'agglomération dans le cadre du PACES (25%).

7) Demande d'achat de la parcelle ZD 97

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait présenté la demande d'un Rubrouckois qui souhaitait acquérir la parcelle ZD 97 située sur la naegel strae. Un débat s'instaure sur la nécessité pour la commune de garder le peu de foncier qu'elle possède et sur l'absence de zone de stockage des matières destinées à renforcer les chemins ruraux. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas vendre la parcelle.

8) Définition des zones d'accélération ENR

L'objectif de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER est de combler le retard de la France Elle n'a pas atteint ses objectifs de 23% de production EnR en 2020 et elle est le seul pays d'Europe à ne pas avoir rempli ses objectifs. La loi vise à lever les obstacles au déploiement des projets d'ENR.

La loi prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, des «Zones d'Accélération» où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Le conseil municipal propose :

- d'encourager le développement des filières suivantes sur l'ensemble de son territoire : solaire photovoltaïque sur bâtiment / solaire thermique / géothermie
- de ne pas encourager le développement des filières suivantes sur son territoire : solaire photovoltaïque au sol sur friche (la commune n'est pas concernée) / solaire photovoltaïque en ombrière de parking (la commune n'est pas concernée) / bio-masse bois énergie (la commune n'est pas concernée) / éolien terrestre (la commune ne dispose pas de potentiel) / méthanisation / agrivoltaïsme.

Les Rubrouckois seront invités à faire part de leur remarque sur cette proposition de définition des ZAEEnR en mairie, par mail ou par téléphone.

9) Avis sur l'enquête publique en vue de l'agrandissement de l'unité de méthanisation de Renescure

Agriflandres énergie souhaite augmenter la capacité de matières organiques à exploiter : de 36 135 tonnes par an à 54 750 tonnes. Ce qui portera à 49 275m³ le volume de digestat brut à épandre, sur 3 828 hectares. 41 exploitations agricoles sont concernées, une seule parcelle à Rubrouck. Ce projet s'accompagne de la construction de deux lagunes de stockage en double membrane (une à Renescure de 6 700m³, une à Volckerinckhove de 2 000m³). Le site de AGRI FLANDRES ENERGIE permettra de valoriser 20 711 917 kWh sous forme d'électricité injecté au réseau. Le conseil émet un avis défavorable sur ce projet (4 voix contre, 10 abstentions).

Questions et Informations Diverses.

La population totale rubrouckoise au 1er janvier 2024 est de 941 habitants (946 en 2023).

Suite au dernier coup de vent, la clôture délimitant le nouveau cimetière et la propriété limitrophe s'est cassée. Elle avait été posée par la commune sur son terrain. Sa remise en état a été faite par le propriétaire riverain sur son terrain et à ses frais.

A partir d'avril, la commune va accueillir une permanence des Restos du cœur une semaine sur deux. Les bénéficiaires pourront venir en mairie pour prendre leur colis et s'entretenir avec les bénévoles de l'association.

Une opération Nettoyons la nature sera organisée le 6 avril 2024 de 9h à 12h30.

2 rats musqués ont été piégés par l'USAN en 2023.

La séance est levée à 21 h 55.